Mairie de Plomeur - Ti-Kêr Ploveur
1, place de La Mairie – 1, plasenn an Ti-Kêr
29120 Plomeur -Ploveur
☎ : 02 98 82 04 65
🖱 : mairie@plomeur.bzh – Site Internet : www.plomeur.com

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire, à **la mairie**, le :

Jeudi 3 décembre 2026 à 19 heures

En préambule, installation des nouveaux membres du Conseil Municipal des Enfants

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2026.

1. **FINANCES**
   - 1.1 Budget général – Autorisation d'ouverture de crédits 2027
   - 1.2 Tarifs publics 2027
   - 1.3 Subventions :
     - 1.3.1 Associations
     - 1.3.2 OGEC
     - 1.3.3 CCAS
     - 1.3.4 Subvention sportive de haut niveau
   - 1.4 Tarif location licence IV - débit de boissons
   - 1.5 ALSH et espace jeunes : révision de tarifs

2. **AFFAIRES FONCIERES**
   - 2.1 Baux ruraux
   - 2.2 Mutations foncières :
     - 2.2.1 Rétrocession voirie
     - 2.2.2 Cession de terrain
     - 2.2.3 Aménagement cyclable
   - 2.3 Convention d'occupation domaine public
   - 2.4 Retrait de la convention Ages & Vie
   - 2.5 SDEF :
     - 2.5.1 Servitude pour implantation d'une ligne électrique
     - 2.5.2 Convention éclairage public

3. **MARCHÉS PUBLICS**
   - 3.1 Acquisition d'un logiciel métier
   - 3.2 Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel métier de la bibliothèque
   - 3.3 Appel à Projet - Accessibilité des plages
   - 3.4 Aménagement cyclable route de La Torche, phase 3 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Pacte Finistère 2030, année 2027

4. **RESSOURCES HUMAINES**
   - 4.1 Centre Départemental de Gestion du Finistère : convention médiation

5. **INTERCOMMUNALITÉS**
   - 5.1 CCPBS - Avenant à la convention SIADS (Service Instructeur des Autorisations du Droit des Sols)
   - 5.2 Rapports annuels d'activités 2025 :
     - 5.2.1 - CCPBS : rapport général d'activités
     - 5.2.2 - CCPBS : rapport service eau
     - 5.2.3 - CCPBS : rapport du service assainissements
     - 5.2.4 - CCPBS : rapport service déchets
     - 5.2.5 - SDEF : rapport général d'activités

- ❖ Décisions prises au nom du conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ❖ Questions et communications diverses et informations CCPBS.

Le Maire, **Ronan CRÉDOU**